

11 février 2020

M. Éric Girard
Ministre des Finances du Québec
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

Sujet : Consultations pré-budgétaires : régime d'assurance-pension du Québec (RAPQ)

Monsieur le Ministre,

Depuis les dix dernières années, plusieurs faillites d'entreprises au Québec ont laissé des milliers de prestataires de régime de retraite à prestations déterminées aux prises avec des baisses de prestations significatives et la détresse financière qui en découle. Le tableau en annexe montre quelques exemples dramatiques qui ont fait les manchettes. Des milliers de retraités au Québec ont vu leurs prestations diminuées jusqu'à 45%. Ceci est inacceptable dans une société riche comme le Québec!

Les retraités du Québec, dont le poids démographique ne cesse d'augmenter, contribuent à l'économie du Québec et une baisse de leurs prestations ne représente sûrement pas un avantage économique pour le Québec ni pour les Québécois. Des coupures brutales de prestations peuvent inciter les retraités à faibles revenus à recourir davantage à des services gouvernementaux, ce qui non plus n'est pas dans l'intérêt des Québécois. Enfin, ces situations dramatiques d'insécurité financière sont source de détresse psychologique chez les retraités touchés.

Une des responsabilités des gouvernements est d'assurer l'égalité des chances pour l'ensemble de ses citoyens. A l'instar de plusieurs autres législations, le Québec s'est doté de plusieurs filets sociaux afin d'assurer la sécurité financière de ses citoyens. Mais en même temps, le Québec faillit à sa tâche de protection lorsqu'il s'agit des retraités. Cette situation négligée par les gouvernements précédents et qui perdure depuis des décennies doit cesser. Votre gouvernement a l'opportunité d'apporter les changements nécessaires afin que ces situations dramatiques ne se perpétuent pas.

Le transfert des caisses de retraite insolvable lors d'une faillite à Retraite Québec est une solution inadéquate car les caisses demeurent insolvable même après une période de 10 ans.

Depuis 40 ans maintenant, le gouvernement de l'Ontario a mis en place un régime d'assurance-pension financé par les entreprises qui protège les retraités en cas de faillite de compagnies. Depuis 1980, ce fonds de prévoyance, a compensé, en tout ou en partie, les coupures infligées aux prestations de milliers de retraités et causées par le non-respect des compagnies de payer les rentes promises. La santé financière de ce fonds est excellente et les compensations fournies par cette assurance aux retraités touchés viennent d'être bonifiées.

La Fédération Canadienne des Retraités demande au gouvernement du Québec d'examiner la possibilité d'instaurer un régime d'assurance pension, similaire à celui de l'Ontario, afin d'assurer la sécurité financière des retraités touchés par une faillite de leur compagnie administratrice.

La Fédération demande aussi au gouvernement d'attribuer les crédits nécessaires à la conduite d'études visant à préciser les modalités d'un tel régime d'assurance et quantifier ses effets sur les plans économique et social.

Je vous remercie pour la considération que vous accorderez à cette lettre et je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions.

Veuillez accepter Monsieur le Ministre mes salutations distinguées.

Denis Bernard, directeur, Fédération Canadienne des Retraités

Copies (par courriel): M. Sylvain Gaudreault, Parti Québécois
M. Sylvain Roy, Parti Québécois
M. Vincent Marissal, Québec Solidaire
M. Carlos Leitão, Parti Libéral
Mme Marguerite Blais, Ministre des Aînés

ANNEXE

Compagnie	Nb de retraités au Québec	% de diminution des prestations au moment de la faillite	Année de la faillite
Nortel	6,429	-24%	2009
Sears Canada	3,000	-30%	2018
MABE	2,500	-33%	2014
Papier White Birsh Québec	855	-45%	2010
Minière Cliffs	1,700	-21%	2015
Groupe Capitales Médias	900	-30%	2019
TOTAL	15384		